

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° DN127

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin et Mme Rabault

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la quatrième phrase de l'alinéa 28, insérer la phrase suivante :

« Ce renforcement du lien Nation-armée passera par un accroissement des partenariats entre les écoles et les associations d'anciens combattants. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à donner une place plus importante aux anciens combattants dans la vie de la cité. Thucydide affirmait que « la force de la cité ne réside ni dans ses remparts, ni dans ses vaisseaux, mais dans le caractère de ses citoyens ». Avec le retour de la guerre en Ukraine, le souvenir des horreurs passées des guerres qui ont touché la France ne doit pas s'effacer, au contraire même. Il est du devoir de l'État de faciliter le lien entre jeunes et anciens combattants dans l'optique de renforcer le lien entre l'armée et la Nation.